IMPORTANT

Comment est prise en compte l'annulation d'une opération avec un seuil de déclenchement (valeur de part ou cours plancher) à partir duquel vous souhaitiez que votre opération se déclenche ?

- S'il s'agit de l'annulation d'une demande de remboursement avec une valeur de part plancher sur un support de placement, l'annulation est effective immédiatement quel que soit le jour de saisie de l'annulation.
- S'il s'agit de l'annulation d'une demande de remboursement ou de transfert/arbitrage avec un cours plancher sur un support de placement de type actionnariat:

    1. Si l'annulation est saisie le jour même de la saisie de la demande de remboursement/transfert/arbitrage avant minuit, elle sera effective immédiatement.
    2. A partir du lendemain de la saisie de votre demande de remboursement ou de transfert/arbitrage, toute annulation ne sera effective que le lendemain de la saisie de votre annulation, sous réserve que le cours fixé n'ait pas été atteint le jour de la saisie de l'annulation.

    Par exemple: J : jour de saisie de votre remboursement ou transfert/arbitrage de votre épargne avec un cours plancher.

    J+1 : saisie de l'annulation

    J+1 : connaissance du cours de clôture de l'action :

        1. Si le cours demandé n'est pas atteint, votre opération sera annulée à J+2
        2. Si le cours demandé est atteint, votre opération sera exécutée à J+2 (sur la valeur liquidative de J+1)

Si vous saisissez une nouvelle opération avant que l'annulation de la 1ère soit effective, le nombre de parts prises en compte pour ce nouveau remboursement ou transfert/arbitrage peut être réduit. La quantité de parts réellement remboursées ou transférées/arbitrées sera affichée en étape de synthèse, après validation de votre nouvelle opération.

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris